

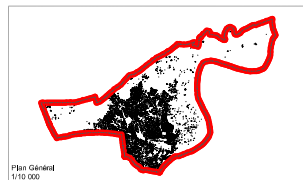


Plan Local d'Urbanisme

5.7 – AUTRES INFORMATIONS

- Voies bryantes
- Périmètres des zones archéologiques sensibles
- Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- périmètre du Droit de Prémption Urbain (DPU)
- Report des zones submersibles du Rhône selon la "doctrine Rhône"

Echelle : 1 / 10 000



	Prescription	Arrêté	Mise à l'enquête	Approbation
Elaboration	06/02/2003	28/06/2007	19/11/2007	14/04/2008
Modification n°1	19/12/2012		24/06/2013	26/09/2013

Auteur d'urbanisme et d'architecture Michel LACROIX
Plan de la Plaine 3013 PLS027
tel : 04 90 26 39 35 fax : 04 90 26 30 76 Origine cadastre - Droit de l'Etat réservés

LEGENDE

Généralités

- Cours d'eau
 - Limites communales
 - Plan de sauvegarde et de Mise en valeur Zone US
 - Equipement public et propriétés communales
 - Infrastructures de transports terrestres bryantes : isolation phonique des constructions obligatoire dans les secteurs déterminés à partir du bord extérieur de la chaussée ou du bord extérieur du rail
 - Périmètres de zones archéologiques sensibles au titre de l'article L. 121-2 du code de l'Urbanisme, (source DRAC - portée à connaissance) et les divers sites archéologiques. Les chiffres se rapportent à la liste du rapport de présentation p. 79 et 80
 - Plan de Sauvegarde et de mise en valeur approuvé le 05.05.2009 Modifié le 20.03.2012
 - Périmètre sur lequel s'applique le Droit de Prémption Urbain de la commune (il correspond à l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser classées au PLU)
 - Localisation de la digue CNR le long de la Plaine de l'Abbaye
- Délimitation des différentes zones soumises au risque inondation du Rhône s'inspirant de la "doctrine Rhône"
- Bande de 100 mètres située derrière les digues CNR
 - Secteurs peu denses du territoire communal (zones naturelles et agricoles)
 - Secteurs urbains, non protégés par les digues CNR
 - secteur urbanisé du centre ancien protégé par les digues CNR
 - Périmètre de la zone des espaces naturels sensibles (zone de préemption créée par délibération du Conseil Général les 22/06 et 26/05/94) modifié le 24/07/2009
 - DPZAD de la Combe - périmètre du droit de préemption en zone d'aménagement différé
 - DPZAD des Bouscatiers - périmètre du droit de préemption en zone d'aménagement différé
 - DPZAD Raphaël Garcin - périmètre du droit de préemption en zone d'aménagement différé

